

Précarité

Deux facettes du travail du care durant la formation

Le travail de *care* (soins), c'est-à-dire, entre autres choses, la garde des enfants et les tâches ménagères qui en découlent, est encore majoritairement assigné aux femmes. Ce travail est souvent non rémunéré, effectué gratuitement dans la sphère domestique. Comme tout *travail reproductif*, il peut également être salarié et il est dans ce cas délégué à d'autres femmes. Ces professions reliées à la garde d'enfants, dites *féminisées*, sont souvent mal payées et mal encadrées. Les femmes en formation – étudiantes, apprenties, stagiaires – n'échappent pas à cette injonction au travail du care. Elles peuvent être mères, proches aidantes ou simplement salariées en garderie. Durant l'année 2023-2024, notre pratique syndicale s'est confrontée aux deux cas de figures emblématiques précédemment exposés : travail domestique et travail salarié dans un centre d'animation pour enfant. Revenons sur ceux-ci afin d'illustrer comment ce travail de *care* s'articule avec une formation universitaire ou professionnelle.

Mère et stagiaire

Durant sa grossesse, une de nos membres a interrompu temporairement ses études. Après avoir accouché, elle a repris la dernière partie de sa formation comprenant un stage professionnel. La durée maximale de sa formation étant bientôt atteinte, elle a voulu prendre toutes les précautions nécessaires afin que son stage se passe pour le mieux : pas le droit à l'erreur ! Lors de la signature de sa convention de stage, elle a donc informé son futur maître de stage qu'elle avait besoin d'une organisation stricte de ses horaires et de retours d'évaluation dans des délais préétablis afin de pouvoir combiner ses nouvelles obligations de mère avec son stage de fin de formation. Son maître de stage n'a pas respecté ses engagements. De plus, suite à la manifestation de son mécontentement, elle a subi des intimidations et des mauvais traitements au travail. Son stage s'est soldé par un échec mettant en péril ses quatre ans de formations. Depuis une année, un recours est en attente d'une décision finale. Incertitude. Combiner une maternité et le travail qui en découle avec une formation représente donc encore un obstacle parfois infranchissable. Nous espérons cependant obtenir gain de cause.



Garde d'enfant : exploitation et précarité étudiante

En septembre dernier, grâce aux portes ouvertes de l'UNIL, nous sommes entrées en contact avec un groupe d'étudiantes ayant travaillé durant l'été comme monitrice dans une association d'accueil de jour pour enfants et qui se plaignaient de ne pas avoir été payées. En effet, voilà plusieurs mois qu'elles attendaient salaire. Nous avons engagé rapidement les démarches afin qu'elles perçoivent leur dû. Ce n'était que le sommet de l'iceberg! *Primo*, sans qualifications, elles n'étaient payées qu'entre 8.- et 10.- de l'heure. *Secundo*, en position de faiblesse, contrat flexible à la carte, l'employeur pouvait les congédier les monitrices à la fin de chaque jour et il les a mis plusieurs fois en congé non payé sans leur consentement pour faire des économies. *Tertio*, l'engagement minimal à fournir des repas durant les longues journées de 10h de travail sans pauses, surveillance des enfants oblige, n'était même pas systématiquement respecté. Après les avoir accompagnées aux Prud'hommes, elles ont toutes touché leur salaire avec plusieurs

mois de retard et quelques maigres compensations. Le plus scandaleux est peut-être qu'elles ont trouvé cet emploi sur le portail des jobs étudiants de l'UNIL. Informée, la plateforme a depuis lors retiré les annonces de cet employeur.

Ensemble, nous devons doublement lutter, d'abord, contre l'assignation de ce travail aux femmes et, ensuite, pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs professionnels du care. D'un côté, la précarité étudiante peut pousser vers des emplois mal rémunérés, dans la garde d'enfant notamment, de l'autre, la maternité peut représenter un obstacle à la formation. Deux facettes d'un même problème : l'exploitation patriarcale et capitaliste.

Pour SUD Etudiant·es et Précaires

Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou remplissez le formulaire en ligne sur www.sud-vd.ch/adhesion (accès via le qr code)

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM :

PRENOM :

Profession :

Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE



www.sud-vd.ch/adhesion

(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année, 60.- pour les étudiant·es)